



République Française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

***Château d'eau – rue Roger Salengro
Occupation du domaine public***

Le Maire de la Ville de CAMON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route, notamment l'article L411-1,

VU le règlement de la voirie communale du 12 janvier 2000,

VU la demande de la société CIRCET de pouvoir stationner une nacelle sur le domaine public dans le parking du Château d'eau, rue Roger Salengro à Camon pour des travaux de maintenance sur les relais téléphoniques Orange,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons durant les travaux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La société CIRCET est autorisé à stationner une nacelle sur le parking du château d'eau, rue Roger Salengro à Camon pour la maintenance sur les relais téléphoniques Orange, le 26 août 2024 de 8h30 jusqu'à 16h30.

ARTICLE 2 : La nacelle devra être signalée en amont par des plots.

ARTICLE 3 : La société CIRCET sera responsable pour tous les accidents ou incidents pouvant survenir du fait des travaux et de l'entrave créée sur le domaine public.

ARTICLE 4 : Dès la fin de l'occupation du domaine public, le permissionnaire devra nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages éventuels résultant de l'occupation.

ARTICLE 5 : La présente autorisation est précaire et révoquable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics.

ARTICLE 6 : La présente autorisation ne dispense pas son bénéficiaire de se conformer aux dispositions édictées par le Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 7 : Monsieur le Maire de Camon, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme, La Police Municipale, l'entreprise exécutant

Envoyé en préfecture le 09/08/2024

Reçu en préfecture le 09/08/2024

Publié le 09/08/2024

ID : 080-218001576-20240808-AR202408004-AR

S²LO

les travaux et tout fonctionnaire de police habilité
qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme,
- M. Hubert DUPUIS, adjoint à la voirie de la Ville de Camon,
- La Police Municipale,
- J. LECOCQ,
- La société CIRCET.

Fait à CAMON, le 8 août 2024

AR n°2024.08.004

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX

